

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON


SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 décembre 2017

Le mardi 20 décembre 2017, le mercredi 20 décembre 2017 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 08 décembre 2017, s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. LEBAIN Alexandre a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : BEGUINEL Didier (suppléant), RENAULT Christian, BOURGEOULT Jean-Claude, DERVAL Patrick, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, RIDARD Maryse, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, CROSLARD Pascal, DELAMARRE Dominique (suppléant), LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, KERGOURLAY Jean-Pierre (suppléant), ROCHE Hervé, CHEVAL Véronique, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, PITRE Remi, ROUAUD Alain, LEGERET Daniel (suppléant), PITRE Roger, BAUDU Gérard, JOUIN Alain.

POUVOIRS : TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MOISDON Franck à BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GARCIA Joël à LERAY Loïc, QUINTIN Annie à DELAMARRE Dominique, REBOUX Pierre-Yves à GAUDICHON Jean-Michel, Céline ROBERT à LEGERET Daniel, LEPRETRE Christian à GARDAN Christine.

ABSENTS : TEILLARD Louis, COTTIER Catherine, MENUET Didier, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LEPRETRE Christian, THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, RAZE Marc, MAHE Yvon, GEFFLOT Bernard.



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	7
- présents	31
- absents	17

17.49: Emplois non-permanents : recrutements d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au comité syndical d'autoriser Madame la Présidente à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

La Présidente propose à l'assemblée :

La Présidente informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :

- Redevance
- Déchèteries
- Communication

Ces agents assureront des fonctions d'assistant redevance, d'opérateur de saisie, de communication et d'accueil ou d'agent d'accueil des usagers en déchèterie relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 347, ou au maxi sur l'indice terminal du dernier grade de la catégorie hiérarchique concernée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

Enfin le régime indemnitaire instauré par les délibérations n° 16.09 pour la filière administrative et n°16.10 pour la filière technique du 24 février 2016 sont applicables.

Le régime indemnitaire est facultatif.

Le comité syndical après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°),

DECIDE :

- d'adopter la proposition de la Présidente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2018.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

